

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2017**

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2017**

**SOMMAIRE**

|                                   | <b>Page</b> |
|-----------------------------------|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 3       |
| Résultats                         | 4           |
| Évolution de l'actif net          | 5           |
| Bilan                             | 6           |
| Flux de trésorerie                | 7           |
| Notes complémentaires             | 8 - 10      |

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
**Société de Développement de Beauce**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Société de Développement de Beauce**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société de Développement de Beauce** au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Autre point*

Les états financiers de la **Société de Développement de Beauce** pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ont été audités par un autre auditeur indépendant qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 30 mars 2017.

*Jelisa Le & associés SEUCRL*

(1)

**CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108564**

Ville de Saint-Georges  
Le 20 mars 2018

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE****RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017****4**

|  | <b>2017</b>                      | <b>2016</b>              |
|--|----------------------------------|--------------------------|
| <b>PRODUITS</b>                                  |                                  |                          |
| Revenus de placements                            | <b>4 828 \$</b>                  | 10 995 \$                |
| Variation de la juste valeur des placements      | <u><b>(4 388)</b></u>            | <u>(6 070)</u>           |
|  | <u><b>440</b></u>                | <u>4 925</u>             |
| <b>CHARGES</b>                                   |                                  |                          |
| Taxes, licences et permis                        | <b>34</b>                        | 34                       |
| Honoraires professionnels                        | <b>1 075</b>                     | 1 000                    |
| Contribution - CEB - La Beauce Embauche          | <b>5 000</b>                     | -                        |
| Contribution - CEB - Embauche Directeur Général  | -                                | 11 500                   |
| Contribution - CEB - Planification stratégique   | <u><b>13 000</b></u>             | <u>-</u>                 |
|  | <u><b>19 109</b></u>             | <u>12 534</u>            |
| <b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b> | <u><u><b>(18 669) \$</b></u></u> | <u><u>(7 609) \$</u></u> |

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**

**5**

|   | <b>2017</b>              | <b>2016</b>       |
|---|--------------------------|-------------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                     | <b>485 081 \$</b>        | 492 690 \$        |
| Insuffisance des produits sur les charges | <u><b>(18 669)</b></u>   | <u>(7 609)</u>    |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                     | <u><b>466 412 \$</b></u> | <u>485 081 \$</u> |

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**

**BILAN**

**31 DÉCEMBRE 2017**

**6**

|  | <b>2017</b>              | <b>2016</b>       |
|--|--------------------------|-------------------|
| <b>Actif</b>   |                          |                   |
| <b>Actif à court terme</b>                                       |                          |                   |
| Certificats de placements garantis, taux variable, sans échéance | <b>31 659 \$</b>         | 50 595 \$         |
| <b>Fonds communs de placement, présentés à la juste valeur</b>   | <u><b>436 897</b></u>    | <u>436 554</u>    |
|  | <u><b>468 556 \$</b></u> | <u>487 149 \$</u> |
| <b>Passif</b>  |                          |                   |
| <b>Passif à court terme</b>                                      |                          |                   |
| Créditeurs (note 3)  | <b>2 144 \$</b>          | 2 068 \$          |
| <b>Actif net</b>   |                          |                   |
| <b>Non affectés</b>  | <u><b>466 412</b></u>    | <u>485 081</u>    |
|  | <u><b>468 556 \$</b></u> | <u>487 149 \$</u> |

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017****7**

|  | <b>2017</b>                    | <b>2016</b>             |
|--|--------------------------------|-------------------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>   |                                |                         |
| Insuffisance des produits sur les charges  | <b>(18 669) \$</b>             | (7 609) \$              |
| Élément n'affectant pas la trésorerie :  |                                |                         |
| Variation de la juste valeur des fonds communs de placements                       | <u><b>4 388</b></u>            | <u>6 070</u>            |
|  | <b>(14 281)</b>                | (1 539)                 |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :                |                                |                         |
| Intérêts courus à recevoir   | -                              | 98                      |
| Créditeurs   | <u><b>76</b></u>               | <u>(13 564)</u>         |
|  | <u><b>(14 205)</b></u>         | <u>(15 005)</u>         |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  |                                |                         |
| Acquisition de placements  | <b>(4 731)</b>                 | (11 094)                |
| Encaissement de placements   | -                              | 50 595                  |
| Produit de la cession de placements  | <u>-</u>                       | <u>26 099</u>           |
|  | <u><b>(4 731)</b></u>          | <u>65 600</u>           |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> | <b>(18 936)</b>                | 50 595                  |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>                            | <u><b>50 595</b></u>           | <u>-</u>                |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>                            | <u><u><b>31 659</b></u></u> \$ | <u><u>50 595</u></u> \$ |

**1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

L'entité, constituée le 18 septembre 1986 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de gérer un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'activité économique de la Beauce en appuyant l'action du Conseil Économique de Beauce.

**2. MÉTHODES COMPTABLES**

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

**Contrôle de la société**

La société est contrôlée par le Conseil Économique de Beauce étant donné que le conseil d'administration de celle-ci participe à l'élaboration des politiques de la société et a la capacité d'influencer quant au contenu de ses politiques. La société n'est pas consolidée dans les états financiers du Conseil Économique de Beauce.

**Comptabilisation des produits**

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

**Instruments financiers**

*Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des certificats de placements garantis et de parts de fonds communs de placement.

**2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Instruments financiers (suite)***Coûts de transaction*

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**3. CRÉDITEURS**

|                                    | <b>2017</b>            | <b>2016</b>     |
|------------------------------------|------------------------|-----------------|
| Fournisseurs et frais courus       | <b>1 035 \$</b>        | 1 035 \$        |
| Dû au Conseil Économique de Beauce | <u><b>1 109</b></u>    | <u>1 033</u>    |
|                                    | <u><b>2 144 \$</b></u> | <u>2 068 \$</u> |

**4. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR**

Le 23 janvier 2018, la société s'est engagée à verser un montant de 20 000 \$ au Conseil Économique de Beauce dont 15 000 \$ servira au financement de l'événement « Savoir Affaires Beauce » et aussi, en réserve, 5 000 \$ pour permettre aux promoteurs d'aller de l'avant dans l'éventualité où d'autres partenaires financiers ne pourraient contribuer au projet.

**5. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risques financiers**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers inscrits au bilan.

**5. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds communs de placements détenus par l'organisme qui peuvent varier selon le cours des titres qu'ils détiennent.